



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 10 mai 2024**

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 060-216004895-20240510-REGL_CIMETIERE-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le dix mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de
Convocation :
05/05/2024
Date d'affichage :
05/05/2024
Membres en
Exercice : 11
Membres
Présents : 7
Membres votants :
8
Délibération n°
18-2024

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Coralie LETOCART, Katia VARESI Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Marjorie DARCAIGNE, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés / pouvoirs : Monsieur Franck JONCKHEERE, Mesdames Blandine DARDANT et Laetitia BERNAUX,

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle LEROY

**Approbation du règlement intérieur du cimetière, columbarium et
jardin du souvenir**

Le Maire expose le fait qu'un règlement pour le cimetière doit être mis en place sur la commune.

Après lecture de ce règlement, le conseil municipal après en avoir délibéré à 4 POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS,

APPROUVE le règlement intérieur du cimetière, columbarium et jardin du souvenir.

Ce règlement intérieur sera affiché dans le panneau d'affichage du cimetière, sur le site internet de la commune et il sera disponible en Mairie.

Plainval, le 10 mai 2024

Le Maire

Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le
- transmission en sous-préfecture le,
- publication le,